

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAUZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BRUGES - Contrat de co-développement Fiche « Liaison Centre - Tasta »
 Projet d'aménagement de voirie - Abrogation de la délibération ouvrant la concertation initiale - Nouvelle concertation - Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0928, le Conseil de Communauté, en date du 21 décembre 2007, a autorisé l'ouverture d'une concertation réglementaire sur le projet d'aménagement d'une liaison Est-Ouest entre la place des Fusillés et l'avenue d'Aquitaine par l'opération T413 inscrite au PLU, la rue Ausone, la rue Camille Maumey sur la commune de Bruges.

Cette concertation publique a été ouverte le 11 février 2008, le public en ayant été informé, notamment par voie de presse. Étaient mis à disposition du public, en mairie de Bruges et au siège de la Communauté, deux dossiers comportant, outre les registres de concertation, une notice explicative, un plan de situation et un plan de programme.

Aucune observation n'a été consignée sur les registres.

En parallèle, la réflexion conjointement menée par la ville de Bruges et la Communauté urbaine de Bordeaux concernant la liaison Est-Ouest s'est poursuivie, du fait notamment :

- de l'avancée des études concernant l'amélioration du réseau de transports en commun, avec en particulier la création d'une ligne dite « tram train du Médoc » desservant Bruges. Il est prévu que cette ligne de tramway, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 mars 2012, franchisse la voie ferrée via un ouvrage supérieur dans le secteur « Beyerman ».
- du lancement de la démarche « 50 000 logements » le long des axes de transports en commun.

Ainsi, il est apparu qu'une voie nouvelle dans le secteur « Beyerman » entre la rue Camille Maumey et l'ouvrage Tram Train du Médoc (TTM) passage supérieur à la voie ferrée et entre l'ouvrage TTM et l'avenue d'Aquitaine au niveau du giratoire de « l'escargot » permettrait à la fois de combler le déficit de liaison urbaine entre le secteur du Lac et le centre-ville de Bruges, et d'accompagner les opérations d'urbanisme prévues sur le secteur « Ausone » en pleine mutation.

Il apparaît donc que l'aménagement d'une voie nouvelle dans le secteur « Beyerman » a la même vocation que le projet objet de la concertation ouverte en février 2008, et fait partie du même itinéraire de desserte.

Il semblerait donc plus opportun de fusionner ces deux projets, ce qui doit amener à mettre un terme à la concertation décidée par délibération n°2007/0928 du 21 décembre 2007, et à ouvrir une nouvelle concertation portant sur l'ensemble de l'itinéraire, permettant ainsi au public, notamment aux usagers et riverains, d'en être informé et de pouvoir s'exprimer sur ce projet.

La concertation nouvelle aura pour objectif, en parfaite cohérence avec les contrats de co-développement conclus avec la commune de Bruges (opération « Liaison centre – Tasta ») de relier par un axe structurant le quartier du Lac et le centre de Bruges, en favorisant l'intégration des modes doux en site propre (piétons, cyclistes), afin d'améliorer la desserte et la sécurité du secteur.

Il vous est donc proposé d'ouvrir une nouvelle concertation portant sur le projet d'aménagement de voirie entre la rue André Messager et l'avenue d'Aquitaine dont il est à ce jour envisagé qu'il fasse l'objet d'un tronçon commun concernant une partie de la rue André Messager, la place des Fusillés, l'opération T413, la rue Ausone et de deux branches Beyerman et Maumey, avec la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée du tram train du médoc au niveau de la rue Maumey.

Les modalités de cette concertation seront les suivantes :

Dépôt d'un dossier de présentation du projet et un registre de concertation :

- à la mairie de Bruges,
- à la Direction Territoriale Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux,

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr>.

Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services de la commune de Bruges.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation ;
- un plan programme.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bruges au siège de la

Communauté urbaine de Bordeaux et sur le site internet de LaCub, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette nouvelle concertation fera l'objet d'une délibération du conseil de communauté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.300-2 et R300-1,

VU la délibération n°2007/0928 en date du 21 décembre 2007, validant la décision d'ouvrir le projet initial à la concertation publique préalable,

VU le Code de l'Environnement,

VU la fiche n°2, extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adopté par le Conseil de Communauté, le 20 janvier 2012 délibération n° 2012/0010, et adopté par le Conseil municipal de la ville de Bruges, le 23 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT Que l'évolution des réflexions portant sur l'aménagement du secteur Beyerman entre la rue Camille Maumey, l'ouvrage Tram-train du Médoc et l'avenue d'Aquitaine à Bruges amène à mettre fin à la concertation ouverte le 11 février 2008 sur un périmètre réduit, et à ouvrir une nouvelle concertation permettant d'intégrer dans son intégralité le projet de liaison Centre-ville – Le Tasta.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de communauté décide d'abroger la délibération n°2007/0928 du 21 décembre 2007 ouvrant à la concertation le projet de liaison est-ouest de Bruges entre la place des fusillés, la rue Ausone et la rue Camille Maumey.

Article 2 : Le Conseil de Communauté confirme en tant que de besoin et approuve l'objectif de créer, sur la commune de Bruges, un axe est-ouest structurant reliant le quartier du Lac et le centre de Bruges, en favorisant l'intégration des modes doux en site propre (piétons, cyclistes), afin d'améliorer la desserte et la sécurité du secteur.

Article 3 : Le Conseil de Communauté décide d'ouvrir une nouvelle concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de voirie de la liaison Bruges Centre-ville – LeTasta.

Article 4 : Le Conseil de Communauté approuve les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 5 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation.

Article 6 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le président à fixer la date de clôture de cette nouvelle concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

28 JAN. 2013



Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

